

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE D'OS-MARSILLON

A 2023/S02/D07

Séance du 30 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le trente mars à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents : Mmes Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Mme Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

Absents excusés : Mme Anne-Marie TRINQUIER (pouvoir M. Serge ARRIEULA).

M. Jean-Jacques ARREGLE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2023, présentés par les associations. Il rappelle que la subvention est conditionnée par la fourniture de la part de l'association :

- du CERFA n°12156*05 : Associations demande de subvention,
- des statuts de l'association à jour,
- du compte-rendu de la dernière assemblée générale avec le bilan financier, moral et le renouvellement du bureau,
- du projet de budget pour l'année à venir avec le détail de la subvention sollicitée et de son utilisation.

Le Conseil Municipal se gardera la possibilité de refuser une subvention si ces éléments ne sont pas fournis.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Inscrits dans le BP 2023
ADMR	250,00
SANTAT - SSIAD	1274,00
Alliance 64	100,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	250,00
APPMA des Baïses	100,00
Association Lo Caleï	100,00
Comice Agricole	100,00
Comité des fêtes	5200,00
Ecolamour	700,00
FNACA Comité Mourenx / Lagor	200,00
Hurous de Bibe	1 000,00
Mémoire du Canton de Lagor	100,00
Société de Chasse	400,00
USOM	800,00
Vivre Ensemble	1000,00
TOTAL	11 574,00

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023,

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15
 Membres présents : 14
 Vote pour : 15
 Vote contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 24 mars 2023
 Affichage le 30 mars 2023

Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme.
 Le Maire,
 Jérôme TOULOUSE

